

FICHE DE POSTE / 2018-134718

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur(se) handicapé(e)

Intitulé du poste (F/H):
Chef.fe du Bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels

Catégorie statutaire : A, A+
Corps : conservateur du patrimoine
Code corps : CSVT
Spécialité : Archives ou Bibliothèques
Groupe RIFSEEP* : 2

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Élaboration et pilotage des politiques publiques

Emploi(s) Type : EPP12 – chargé du suivi et de l'animation d'une politique sectorielle

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Service interministériel des Archives de France
56, rue des Francs-Bourgeois - 75003 PARIS

Missions et activités principales :

Au sein du service interministériel des archives de France, le bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels (6 agents) définit et anime la politique nationale en matière de traitement et de conservation pérenne des archives sur tout support.

Le/la chef.fe du bureau a pour missions :

- de piloter, en collaboration avec le chef du bureau des missions et de la coordination interministérielle et le chef du bureau du contrôle et de la collecte des archives publiques, la politique de traitement et de conservation pérenne des archives numériques, de définir à ce titre les normes et référentiels, de les suivre et d'en valider la mise en œuvre, d'assurer une veille technologique et d'apporter son expertise aux administrations mettant en œuvre l'archivage électronique,
- de conduire les travaux de normalisation nationaux et internationaux dans les domaines du records management, des standards d'échange, des métadonnées et du web sémantique, de la description, de l'archivage numérique, des bâtiments et de la conservation préventive, et du tiers-archivage, de les suivre, d'en valider la mise en œuvre,
- de suivre les projets d'aménagement et de construction de bâtiments et de locaux d'archives,
- de piloter l'instruction des demandes d'agrément pour la conservation externalisée d'archives publiques courantes et intermédiaires,
- d'assister le réseau public des archives pour l'ensemble de ces domaines.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques

Bonne connaissance des normes nationales et internationales dans le domaine de la pérennisation : maîtrise – expert

Bonne connaissance des normes nationales et internationales sur le records management et la gestion de l'information : pratique – maîtrise

Bonne connaissance des problématiques de conservation pérenne maîtrise – expert

Bonne connaissance des normes nationales et internationales de description archivistique, des producteurs, des fonctions et des services d'archives : pratique – maîtrise

Connaissance des outils de diffusion des ressources archivistiques en ligne : pratique-maîtrise
Intérêt et connaissances dans les domaines des nouvelles technologies (langages informatiques, modélisation de données)

Maîtrise de l'anglais écrit et parlé

Savoir-faire

Capacité d'analyse
Capacité à piloter des groupes de travail
Capacité à la négociation
Capacité à monter des projets et en assurer le suivi
Capacité rédactionnelle
Capacité à trouver des solutions adaptées aux besoins du service

Savoir-être (compétences comportementales)

Qualités relationnelles
Esprit méthodique et rigoureux
Sens pratique
Esprit de synthèse
Réactivité
Disponibilité

Environnement professionnel : (description brève du service)

Au sein de la direction générale des patrimoines, le service interministériel des Archives de France a la responsabilité de la politique publique des archives. Son champ d'intervention porte sur l'ensemble de la chaîne archivistique, depuis le contrôle de la bonne gestion des documents créés par les services jusqu'à la valorisation scientifique et culturelle des archives historiques. Son action se manifeste notamment par la rédaction de normes concernant aussi bien le tri des archives sur support papier que les méthodes de conservation des archives électroniques, par l'octroi de subventions pour la construction de bâtiments d'archives ou pour l'acquisition de systèmes d'archivage électronique, ou encore par l'organisation de journées d'études permettant de mettre en valeur l'apport indispensable des archives à l'enrichissement des connaissances et de la culture de nos concitoyens. Il est en relation constante avec le réseau des services d'archives publics, constitué notamment de trois services à compétences nationale et de cent services d'archives départementales, et dont les dépôts conservent l'un des plus riches patrimoines archivistiques au monde. Ayant à sa tête un directeur d'administration centrale, le service interministériel des Archives de France comporte deux sous-directions – la sous-direction de la politique archivistique et la sous-direction de la communication et de la valorisation des archives – et la mission aux commémorations nationales.

Le bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels est l'un des trois bureaux composant la sous direction de la politique archivistique, les deux autres bureaux étant le bureau des missions et de la coordination interministérielle d'une part et le bureau de la collecte et du contrôle des archives publiques d'autre part. Le bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels définit les normes et standards en matière de conservation, de classement des archives, d'élaboration de référentiels, d'instruments de recherche, les suit, en valide la mise en œuvre, assure une veille technologique et apporte son expertise aux administrations mettant en œuvre l'archivage électronique ; il suit aussi les projets d'aménagement et de construction de bâtiments et de locaux d'archives.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liaisons hiérarchiques :

Sous-directrice en charge de la sous-direction de la politique archivistique
Directeur, chargé des archives de France
Directeur général des patrimoines

Liaisons fonctionnelles :

- Autres services du service interministériel des archives de France, notamment autres bureaux de la sous-direction de la politique archivistique et sous-direction de la communication et de la valorisation des archives
- Départements transverses de la DGP
- DGP, Inspection des patrimoines, collège archives
- DG des médias et des industries culturelles, service du livre et de la lecture, département du patrimoine et de la politique numérique
- Réseau des archives : SCN Archives nationales, archives départementales, municipales, régionales, des groupements de communes

Perspectives d'évolution :

Dématérialisation massive des processus métier
Poursuite du programme interministériel d'archivage numérique VITAM
Modélisation de la description archivistique en lien avec l'essor des technologies du web 3.0
Développement de l'externalisation pour la conservation des archives publiques courantes et intermédiaires

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Lien fonctionnel fort avec l'équipe VITAM

Réactivité aux demandes du réseau public des archives

Déplacements fréquents (formations, soutien aux services, animation ou participation à des groupes de travail et à des séminaires)

Profil du candidat recherché (le cas échéant)**Qui contacter ?****Informations :**

Hélène ZETTEL, adjointe au chef de bureau de l'archivage numérique, des normes et des référentiels (helene.zettel@culture.gouv.fr ; 01 40 27 60 13)

Envois des candidatures :

Guillaume D'ABBADIE, chef du Service interministériel des Archives de France par intérim
Service interministériel des Archives de France, 56 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Une copie de la candidature (lettre + CV) doit obligatoirement être adressée par le candidat :

- par courriel, à l'adresse suivante : candidature.dgp@culture.gouv.fr, **en précisant dans l'objet du**

message : l'intitulé du corps concerné et le numéro BIEP de la fiche de poste (ex : Candidature agent d'accueil, de surveillance et de magasinage (AASM), fiche BIEP n ° 2016-XXX).

- par courrier, au Ministère de la culture, « sous-direction des métiers et des carrières (SRH1) », 182 rue Saint-Honoré, 75033, PARIS cedex 01.

Modalités de recrutement

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement

Date de mise à jour de la fiche de poste : 13/09/2018